



**HAL**  
open science

# Évaluer le conseil relatif à la prévention des risques professionnels dans les exploitations agricoles pour produire quelles connaissances ? in Rapport Etudes et Recherches, projets 2021

Catherine E. Laurent

## ► To cite this version:

Catherine E. Laurent. Évaluer le conseil relatif à la prévention des risques professionnels dans les exploitations agricoles pour produire quelles connaissances ? in Rapport Etudes et Recherches, projets 2021. Rapport études & recherches, pp.80-83, 2021. hal-03903680

**HAL Id: hal-03903680**

**<https://hal.science/hal-03903680>**

Submitted on 16 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

## Évaluer le conseil relatif à la prévention des risques professionnels dans les exploitations agricoles pour produire quelles connaissances ?

### • Preuves

Mesures de prévention

- **Porteur de projet :** Catherine Laurent
  - **Laboratoire porteur de projet :** Sadapt – Science Action Développement – Activités produits territoires, UMR 1048 Inrea/AgroParisTech
  - **Convention financière CCMSA :** 90 k€ 2021-2022 (24 mois)
- 

### Contexte

Le conseil sur la prévention des risques professionnels et sur l'amélioration des conditions de travail dans la production agricole est une des missions de la Mutualité sociale agricole (MSA). Dans le plan santé – sécurité au travail en agriculture 2021-2025, il est prévu que ce type d'action puisse faire l'objet d'une évaluation structurée.

Mais dans une organisation aussi vaste que la MSA, qui fournit des services à des publics très diversifiés, il est peu probable que les attentes en matière de prévention (et donc d'évaluation) soient homogènes. L'idéal serait de pouvoir documenter tous les points de vue. Le problème est que l'évaluation est un exercice coûteux. En pratique il est nécessaire de hiérarchiser les priorités.

Ainsi pour la crise Covid-19 qui est d'actualité, à budget contraint, est-il plus pertinent d'évaluer les effets des conseils de prévention qui ont été donnés à une large population d'agriculteurs pendant la période, ou faut-il se concentrer sur l'impact qu'ont eu des interventions auprès de travailleurs migrants dans le sud-est de la France où plusieurs clusters sont apparus ? Le deuxième type d'évaluation ne pourra reposer que sur des données d'observa-

tion très hétérogènes, avec une instabilité forte de la population concernée (taux d'attrition élevé, une partie des personnes disparaissant rapidement des radars de l'évaluation). Mais il peut être tout de même très pertinent compte tenu du niveau de risque encouru par ces personnes et leur entourage, et de l'urgence des enjeux de santé publique associés.

De fait, on peut observer que les arguments sur le type de population à considérer en priorité varient. Pour éclairer la décision sur de tels arbitrages il faut donc disposer d'une information précise sur deux dimensions primordiales de la qualité des preuves produites par l'évaluation :

- Les méthodes d'évaluation disponibles et leur robustesse pour produire des connaissances fiables répondant aux objectifs fixés à cette évaluation ; il existe une littérature abondante qui propose des analyses synthétiques de cette question (Davidson 2005) et sur laquelle il est assez facile de s'appuyer.
- La diversité des points de vue sur ce qui fonderait la pertinence des connaissances qui doivent être produites par une évaluation. Ces critères de pertinence sont dépendants de critères de contexte toujours spécifiques. Il y a un déficit de travaux et de méthodologie visant à produire des analyses synthétiques sur cette question.

Dans la littérature récente de langue anglaise sur la théorie des preuves, la question de la « pertinence » des preuves se confond en partie avec celle sur la « validité externe » et renvoie à trois grandes dimensions :

- le degré de généralité des connaissances produites : s'il est prouvé de façon rigoureuse qu'une intervention, un traitement, un instrument de protection..., est efficace dans certaines situations, dans quelle mesure ce résultat peut-il être généralisé à l'ensemble des situations rencontrées ?
- Le jugement du prescripteur de l'intervention qui a décidé quel type d'action est prioritaire compte tenu des moyens dont il dispose et des objectifs retenus (par exemple en fonction d'objectifs de santé publique ou en fonction de contraintes budgétaires).
- L'avis des personnes qui sont les acteurs et les cibles et de cette intervention et la jugent plus ou moins adéquate à leur situation. Cette dernière dimension est souvent traitée dans la littérature sur la relation de service.

Par exemple, concernant le recours aux équipements de protection individuels (EPI) pour limiter les expositions aux produits chimiques plusieurs auteurs observent que :

– l'efficacité d'un équipement de protection individuels mesurée pour une spécialité commerciale n'est pas toujours vérifiée pour une autre (généricité limitée) ;

– pour certains acteurs ce type de prévention ne doit être utilisé qu'en dernier recours (conformément à la réglementation européenne), alors que pour d'autres il s'agit du premier conseil à donner (différences de priorité des prescripteurs) ;

– certaines personnes peuvent refuser de porter des EPI pour diverses raisons liées à leurs situations de travail concrètes (coût pouvant être inégalement supportés, image défavorable données aux voisins, inconfort et risque accru d'hyperthermie dans les régions plus chaudes...).

Le degré de pertinence d'une connaissance utilisable pour agir dépend donc à la fois de toutes ces dimensions, il ne peut être réduit à une seule d'entre elle (par exemple la seule relation de service).

Ces différentes dimensions sont-elles effectivement prises en compte par les personnes concernées ? Et comment ? L'objectif de l'étude est de recueillir la diversité des positions de diverses parties prenantes sur cette question. Il ne s'agit pas de faire une évaluation mais de valoriser des connaissances éparses au sein de la MSA et à l'extérieur pour éclairer la décision sur l'évaluation des actions de prévention à la MSA, par exemple en fournissant des éléments permettant de préciser le cahier des charges des évaluations à réaliser.

## Méthodes

L'analyse s'appuie d'une part sur des textes d'orientation (notamment le plan santé sécurité au travail 2021-2025) et des rapports d'activité, sur divers textes réglementaires ainsi que sur des articles scientifiques traitant de la question de la pertinence des preuves et de l'évaluation des services, et d'autre part sur des données recueillies lors d'entretiens.

Le recueil de données primaires se fait sur la base d'entretiens approfondis (semi directifs). La conception du guide d'entretien s'est appuyée en partie sur nos résultats antérieurs, sur la production de connaissances pour les politiques publiques (Labrousse 2016), sur la prise en compte des risques de santé (Boudia, Jas, 2014, 2016), et sur

les grandes méthodes d'évaluation et de leur application au domaine du conseil (notamment Berriet et al. 2014, Labarthe et al. 2020).

Les entretiens sont focalisés sur deux caisses locales de la MSA mais ils sont complétés par des entretiens dans d'autres zones géographiques et au niveau national. Ces deux caisses MSA ont été sélectionnées en fonction de trois grands types de critères :

– aborder le maximum de variété des risques encourus (incluant notamment activités d'élevage, de grandes cultures, d'activités intensives en travail) ;

– zone où intervient une diversité de réseaux d'acteurs (syndicats d'exploitants et de salariés notamment) ;

– travaux antérieurs accessibles fournissant une base d'information sur le conseil dans la zone.

Le recueil de données se fait auprès de personnes travaillant à la MSA directement engagées dans le conseil prévention (médecins et infirmiers du travail, conseillers prévention, assistantes sociales...) ; auprès d'administrateurs des 3 collèges MSA (agriculteurs, employeurs, salariés) ; auprès des services de l'état et auprès de représentants de personnes extérieures directement concernées par le conseil relatif à la santé et la sécurité au travail dans les exploitations agricoles (associations d'agriculteurs et de salariés type « Phytovictimes », syndicats non représentés dans les conseils d'administration...). La plupart des entretiens se fait « en présentiel ».

Les entretiens sont retranscrits et analysés à l'aide de méthodes classiques d'analyses qualitatives thématiques avec des tris à plat et des tests d'hypothèses contre-factuelles. Les résultats des entretiens et des questionnaires seront mis en relation d'autre données existantes (notamment rapports d'activité, autres sources d'informations sur les positionnements des différents acteurs rencontrés...).

## Résultats

Quelques points peuvent être notés issus des premières analyses des données recueillies. Pratiquement, toutes les personnes rencontrées (salariés de la MSA, administrateurs, parties prenantes extérieures), ont déclaré que pour elles, le conseil prévention dans la production agricole est un enjeu important. La durée des rencontres a souvent dépassé les 90 minutes initialement prévues. Cependant, tous ces entretiens montrent

qu'il y a peu de discussion collective sur ce thème. Les premiers résultats confirment l'hétérogénéité des positions des acteurs quant à ce que serait une évaluation pertinente du conseil prévention à la MSA. Cette hétérogénéité va bien au-delà de ce que nous avons initialement envisagé. Elle concerne non seulement la conception de l'évaluation proprement dite, mais aussi la définition de la nature et des objectifs du conseil prévention MSA dans la production agricole. Il nous a fallu réviser le guide d'entretien et le dispositif d'analyse en conséquence.

Les actions de prévention de la MSA sont en effet au croisement de plusieurs cultures professionnelles (préventions des risques professionnels, médecine du travail, management des organisations...), et de plusieurs domaines de compétence. Ceci conduit à concevoir les logiques d'évaluation des actions de prévention de façons différentes. Certains mettent en avant la constitution d'une culture de la sécurité et les interventions de prévention primaire ; ils insistent sur la nécessité de sensibiliser les personnes aux risques dans leurs divers domaines d'activité et de faire évoluer les pratiques. D'autres mettent en avant le besoin d'évaluer les effets de santé dans une optique relevant plutôt d'une logique de réparation. D'autres encore, dans une optique gestionnaire, insistent sur la nécessité de mesurer l'efficacité des interventions conduites à l'aide d'approches coût-bénéfice, de mesure du taux de réalisation d'objectifs...

Ces logiques se combinent selon diverses configurations qui diffèrent selon :

- Les objets sur lesquels l'évaluation devrait porter en priorité (par exemple priorités à l'appréciation de l'évolution des pratiques, ou aux effets de santé, ou à la construction d'indicateurs économiques...).
- Le type de preuves à produire (par exemple, mise en évidence des mécanismes d'adoption de pratiques plus respectueuses de la santé au travail via différents types d'interventions pédagogiques dans l'enseignement agricole, versus mesure d'impact d'une intervention prescrite).
- Les conceptions générales de l'évaluation (par exemple mesure top-down des moyens effectivement mis en œuvre en postulant qu'ils ont eu un impact positif, ou construction d'une évaluation participative, destinée à construire progressivement une vision partagée de la sécurité au travail, ou encore études épidémiologiques de terrain pour vérifier que les hypothèses qui sous-tendent les actions sont bien vérifiées et que de nouvelles technologies vues comme des solutions n'ont

pas à leur tour des effets de santé négatifs (outils digitaux, systèmes de surveillance...).

Au-delà de cette variété de façons de concevoir ce que seraient les principes soutenant une évaluation « pertinente », les avis de plusieurs personnes rencontrées convergent pour souligner que lorsqu'il est question de mesurer l'impact d'une intervention sur une population potentielle de bénéficiaires, dans de nombreux cas la fiabilité des données utilisables pour calculer des ratios apparaît problématique.

Ces avis sont d'ailleurs corroborés par la littérature existante.

- Les taux d'accidents du travail sont très sous-estimés selon la quasi-totalité des personnes rencontrées qui abordent cette question. Cette appréciation est cohérente avec de nombreux constats empiriques. Ceci est un problème reconnu pour toute l'Europe, ainsi les statisticiens d'Eurostat jugent qu'en matière d'accidents du travail seules les données d'accidents mortels sont à peu près comparables.
- Le nombre de maladies professionnelles est également sous-estimé. D'une part le parcours d'obstacles qu'est la procédure de reconnaissances en maladies professionnelles a un effet dissuasif pour entamer les démarches et peut décourager des personnes en cours de route ceux qui l'ont fait. D'autre part, le nombre de salariés précaires étrangers va en augmentant et pour ceux qui sont éventuellement concernées il est plus difficile de faire valoir leurs droits lorsque les effets de santé sont différés dans le temps.
- Les données sur les salariés travaillant dans les exploitations agricoles, même issues de la MSA, varient d'un document à l'autre de plusieurs centaines de milliers de personnes, selon que les salariés précaires sont considérés ou pas, selon que les personnes employées par des tiers groupements d'employeurs, intérim, prestataires étrangers [détachés], entreprises de travaux agricoles, etc.) sont prises en compte ou pas (Depeyrot et al. 2019).

La question de l'importance croissante des salariés est mise en avant dans de nombreux documents politico-administratifs ou syndicaux y compris ceux qui concernent directement le conseil prévention à la MSA et son évaluation. Concrètement la plupart des personnes rencontrées jusqu'ici considèrent que les salariés précaires sont un point aveugle du dispositif de prévention, et de la réflexion en général. Peu d'informations chiffrées circulent sur le nombre de salariés précaires travaillant dans les

exploitations dans les différentes zones ; pour la plupart des personnes rencontrées les obligations réglementaires concernant les actions de prévention dont doivent bénéficier les salariés précaires ne sont pas mentionnés parmi les objectifs de prévention, et par conséquent, la question de l'évaluation du conseil prévention pour ce public se pose peu en interne. Mais certaines personnes rencontrées soulignant la montée récente des débats sur les conditions de sécurité au travail des travailleurs précaires de l'agriculture au Parlement européen, et la clause sur la conditionnalité sociale pour délivrer les aides de la politique agricole commune.

## Conclusion

L'évaluation n'est jamais un processus socialement neutre. Pourtant cet enjeu est souvent éludé dans les processus d'évaluation. Ainsi le débat sur la pertinence des résultats est souvent renvoyé à l'étape post-évaluation, au risque que les résultats de l'évaluation soient une source de tensions plutôt qu'un instrument partageable par l'ensemble des parties prenantes (Gris Legoretta 2015, Deaton, Cartwright, 2017). Or ces premiers résultats montrent que les positions qui coexistent autour des actions de la MSA sont extrêmement hétérogènes voire contradictoires. Ceci confirme l'intérêt de construire une réflexion partagée ex ante sur la pertinence des connaissances à produire pour tenter de mieux maîtriser les pratiques d'évaluation et favoriser une appropriation de leurs résultats par des acteurs aux points de vue très divers.

## COMMUNICATIONS/PUBLICATIONS

- Berriet-Solliec M. et al. 2014. Goals of evaluation and types of evidence. *Evaluation*. Vol 20 (2) : 195-213.
- Boudia, S., Jas N. 2014. *Powerless Science ? Science and Politics in a Toxic World*. Londres, New York: Bergahn Books.
- Boudia S., Jas N. 2016, *Savoir, Ignorance et Incertitude dans les régulations des problèmes sanitaires et environnementaux*, *La Lettre de l'InSHS*, vol. novembre 2016, n°44, p. 32-34.
- Deaton A., Cartwright A.N 2016. *Understanding and Misunderstanding Randomized Controlled Trials*. NBER W.P n°. 22595. *Economics of Aging, Development Economics, Health Care, Health Economics, Labor Studies*.
- Garrigou A. et al., *Critical review of the role of PPE in the prevention of risks related to agricultural pesticide use*. *Safety Science*.
- Jouzel J.-N. 2019. *Comment ignorer ce que l'on sait*. Presses de Science Po.
- Labarthe P. et al., 2020 *Evaluation of the European regulation on Farm Advisory Systems in 16 EU Countries*. Deliverable 4.2 of H2020 project AgriLInk.
- Labrousse, A. 2016. *Not by technique alone. A methodological comparison of development analysis with Esther Duflo and Elinor Ostrom*. *Journal of Institutional Economics*, 277-303.
- MSA 2020. *Plan santé-sécurité au travail en agriculture. 2021 – 2025*.
- Davidson E.J. 2005. *Evaluation Methodology Basics: The Nuts and Bolts of Sound Evaluation*. Sage publication.
- Cour des comptes. 2020. *La Mutualité sociale agricole (MSA). Rapport Thématique Article R717-26-6 du Code rural et de la pêche maritime (version en vigueur depuis le 01 janvier 2018)*
- Eurostat. *Accidents at work (ESAW, 2008 onwards) (hsw\_acc\_work)*, Reference Metadata in Euro SDMX Metadata Structure (ESMS), Compiling agency: Eurostat, the statistical office of the European Union
- Gris Legorreta, PC 2015. *The Hidden Politics of Evaluation: Towards a Smarter State?* University of Sheffield.